



Service État-Civil

Tél. : 04 79 65 17 71

Fax : 04 79 65 04 66

Courriel : etatcivil@mairie-lamotteservolex.fr

Certificat de vie commune

C'est un document délivré aux personnes domiciliées dans la commune et vivant en union libre. Il est demandé par certains organismes et administrations pour attribuer les mêmes avantages qu'aux personnes mariées.

Les déclarants doivent se présenter au Service État Civil de la Mairie munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile aux 2 noms ou chacun un justificatif à son nom à la même adresse.

Pour toute information complémentaire contacter Service État-Civil 04 79 65 17 71

Hôtel de Ville

B.P. 43 - 73292 La Motte-Servolex Cedex

Téléphone 04 79 65 17 70 - Télécopie 04 79 65 04 66

www.mairie-lamotteservolex.fr

courriel : ville@mairie-lamotteservolex.fr